

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/35**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Christelle BAUMET, Patricia ANGELINI, Fanny LAPORTE-CADILLON

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE, M Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

Etaient absents et excusés : Mmes Angélique THELIOL, Sandra TERRACOL, M Régis GUYONNET,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : DETR 2025 : RECONSTRUCTION PARTIELLE DE LA DIGUE DE L'ETANG DE MASMANGEAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux prévoit au titre de la rubrique : 2 OUVRAGES D'ART « grosses réparations, réfection, reconstructions ou ouvrages d'arts neufs » un accompagnement financier de 50%.

Suite à l'expertise de la digue du plan d'eau de Masmangeas réalisée par le cabinet d'études GEONAT de Limoges, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour la reconstruction partielle de la digue de l'étang de Masmangeas :

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération est le suivant :

Plan de financement prévisionnel 2025

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX HT	207 930,00 €	DETR 50%	103 965,00 €
		BASGROT 19,24%	40 000,00 €
TOTAL HT	207 930,00€	Amendes de Police 12,02%	25 000,00€
		Boost Comm'une 3,04%	6 315,00€
		Autofinancement H.T	32 650,00€
TVA	41 586,00€	TVA	41 586,00€
TOTAL TTC	249 516,00€	TOTAL TTC	249 516,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel pour les travaux de reconstruction partielle de la digue de l'étang de Masmangeas,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR 2025 pour ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie
Pour copie conforme
En Mairie, le 03/12/2024
Publié, le 05/12/2024
Transmis, le 04/12/2024
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD



Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 023-212316806-20241203-202435-DE

SLO

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET